

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration qui concerne la prise du contrôle exclusif par la société Volkswagen Aktiengesellschaft, de deux filiales appartenant à la société Argo AI LLC, à travers l'acquisition de la totalité des actions de leur capital social et les droits de vote associés.

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence telle qu'elle a été modifiée et complétée et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur:** Volkswagen Aktiengesellschaft ;
- **Les cibles :** Argo AI GmbH et NewCo (société nouvellement constituée), filiales appartenant à la société Argo AI LLC.

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif

Secteurs économiques concernés

- Secteur du développement de plateforme technologique pour véhicules autonomes.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 17 avril 2023.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration concernant le projet d'acquisition par Volkswagen Aktiengesellschaft, société de droit allemand, inscrite au registre de commerce du tribunal d'instance de Braunschweig sous le numéro HRB 100484, dont le siège social est à Berliner Ring 2, 38440 Wolfsburg, Allemagne, société mère du groupe Volkswagen, de 100% des actions (i) d'Argo AI GmbH, société de droit allemand, inscrite au registre du commerce du tribunal d'instance de Munich sous le numéro 232352, dont le siège social est situé à Ungererstr. 67-69, 80805 Munich, Allemagne et (ii) d'une société nouvellement constituée, de droit de Delaware, inscrite au registre du commerce du Delaware sous le numéro 7101270, dont le siège social est situé au 1209 Orange Street, dans la ville de Wilmington, dans le comté de New Castle, dans le Delaware, toutes deux filiales détenues à 100% par Argo AI, LLC , société de droit de Delaware inscrite au registre du commerce du Delaware sous le numéro 6220431, dont le siège social est situé au 2545 Railroad Street, Suite 400, Pittsburgh, Pennsylvanie, USA Delaware. Argo AI, LLC est active dans le développement d'une plateforme technologique pour véhicules autonomes.

Fait à Rabat le 06 avril 2023.